Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260429-202634-DE

Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 29 Avril deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 Avril 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, GABEL Géraldine, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, DELMAS Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, RIBAULT Joséphine, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Absent excusé : JEHANNO Yves
Absent : BEUVE Eric

Désignation du secrétaire de séance
M. Yves-Marie LE POULICHET est désigné comme secrétaire de séance

Vote des taux d'imposition 2026

Mme le Maire propose de reconduire, en 2026, les taux votés en 2025 sachant que les bases notifiées ont bénéficié d'une revalorisation de 0.8% par décision de l'Etat. En effet, elle précise qu'il n'est pas nécessaire de monopoliser l'impôt au vu des investissements à réaliser.
M. Henri LE CORF, Délégué Municipal, souligne qu'à un moment les élus seront obligés de les revoir.
Mme le Maire évoque, aussi, le travail de la société ECOFINANCES, dans le cadre d'une intervention mutualisée avec les autres communes et l'EPCI, sur la requalification de certains biens suite à des repérages.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme le Maire et à l'unanimité :

VOTE les taux d'imposition pour 2026, sans augmentation par rapport à 2025, comme suit :
- Taxe foncière (bâti) : 30.02 % ;
- Taxe foncière (non bâti) : 55.92 % ;
- Taxe d'habitation : 15.16 %.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 11 Mai 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 11 Mail 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance